

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0057**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation du programme d'action pour l'année 2008

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 3 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Besson, M. Brachet, Mme Dognin-Sauze, M. Bouju (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Bret, Barge, Claisse, Vesco.

Bureau du 2 juin 2008**Décision n° B-2008-0057**

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation du programme d'action pour l'année 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

En application du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, les objectifs prioritaires à atteindre dans la convention-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP 2007-2009) sur la commune de Décines Charpieu approuvée en conseil de Communauté le 18 décembre 2007 se déclinent selon les termes suivants :

- thématique cadre de vie,
- thématique lien social,
- thématique tranquillité publique.

La programmation de GSUP 2008 s'inscrit pleinement dans les thématiques fixées par la convention-cadre. Le coût global des actions définies et retenues pour l'année 2008 a été estimé à 378 264 € avec un engagement financier de la Communauté urbaine à hauteur de 56 564 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2008, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation de GSUP 2008 pour la commune de Décines Charpieu telle que figurant en annexe,

b) - le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 56 564 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions avec la commune de Décines Charpieu pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 340 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2008.